



POLITIQUE – PRINCIPES RÉGISSANT L'EXERCICE DU DROIT DE VOTE DANS LES SOCIÉTÉS COTÉES EN BOURSE

PR-12 PROPOSITIONS DES ACTIONNAIRES

Nous appuyons les mesures qui permettent aux actionnaires minoritaires de présenter certaines résolutions à l'assemblée des actionnaires (droit d'initiative). Nous appuyons également les mesures de prévention des abus qui découlent parfois du droit d'initiative.

L'examen du contenu des propositions d'actionnaires est fait au cas par cas. Dans l'analyse, nous tenons compte de la diversité des sujets qui y sont traités et de l'évolution constante en ces matières. L'examen se fait également en tenant compte des principes énoncés à la présente politique ainsi qu'à ceux de la politique sur l'investissement responsable de la Caisse.

Par ailleurs, nous nous opposons aux propositions d'actionnaires qui imposent des contraintes arbitraires et monétaires indues à la direction ou au conseil d'administration ou visent davantage les opérations d'une entreprise, lesquelles relèvent de la direction.